

PRÉSENTATION DES CONCOURS D'ENTRÉE AUX ÉCOLES DE COMMERCE EN ADMISSION PARALLÈLE BAC+2, BAC+3 ET BAC+4

I. PRÉSENTATION DES CONCOURS PASSERELLE ESC

1. Extrait du règlement général du concours

Admission aux épreuves

- La Banque Passerelle propose des épreuves pour l'intégration en première ou seconde année du programme « Grandes Écoles » ou en Master 1 des établissements adhérents en fonction du niveau d'études requis des candidats.
- Les conditions d'admission aux épreuves sont communes à chacune des Écoles Supérieures de Commerce appartenant à la Banque Passerelle ESC.
- Un candidat ne peut s'inscrire pour une école qu'à une seule forme d'admission.

Admission aux écoles

- Ne peuvent intégrer que les candidats admis qui sont titulaires de leur titre ou diplôme au 1^{er} novembre de l'année du concours.

2. Organisation générale du concours

Modalités des inscriptions

Les inscriptions se font exclusivement via Internet sur le site www.passerelle-esc.com, avec paiement en ligne sécurisé. Les tarifs et dates limites d'inscription aux épreuves écrites et orales sont fixés chaque année et annoncés sur le site Internet et la plaquette Passerelle (à titre d'exemple : 315 € pour l'ensemble des écoles pour les épreuves écrites et 50 € par école pour les épreuves orales). L'inscription définitive au concours est subordonnée au règlement complet des frais d'inscription. Les inscriptions hors délais ne seront pas validées.

La gratuité est accordée aux étudiants boursiers sur justificatifs. Le seul justificatif de bourse valable est l'avis définitif de bourse délivré par le Rectorat ou par le CROULES. Tout autre document sera refusé.

Les pièces obligatoires d'inscription doivent être retournées avant la fin de la clôture des inscriptions, le cachet de la poste faisant foi.

Une procédure de désistement est possible et doit être formulée par écrit à l'adresse du concours. Le remboursement des droits d'inscription aux épreuves écrites s'effectuera conformément au règlement du Concours Passerelle.

Principes de fonctionnement

Le concours Passerelle est composé d'épreuves écrites d'admissibilité et d'épreuves orales d'admission.

À noter que les candidats handicapés bénéficient d'1/3 de temps supplémentaire pour toutes les épreuves.

À l'issue des épreuves écrites, le jury de chaque école compose la liste des candidats admissibles.

Ces derniers ont alors un délai de 10-11 jours (traditionnellement fin mai) pour s'inscrire aux épreuves orales d'admission des écoles dans lesquelles ils ont été déclarés éligibles.

Épreuves d'entretien : des droits d'inscription aux épreuves d'entretien sont exigés par chaque école (à titre d'exemple pour 2010-2011 : 50 €). Ces droits sont payables par carte bancaire lors de l'inscription aux épreuves orales d'admission sur le serveur www.passerelle-esc.com. A noter que ces épreuves sont spécifiques à chaque école.

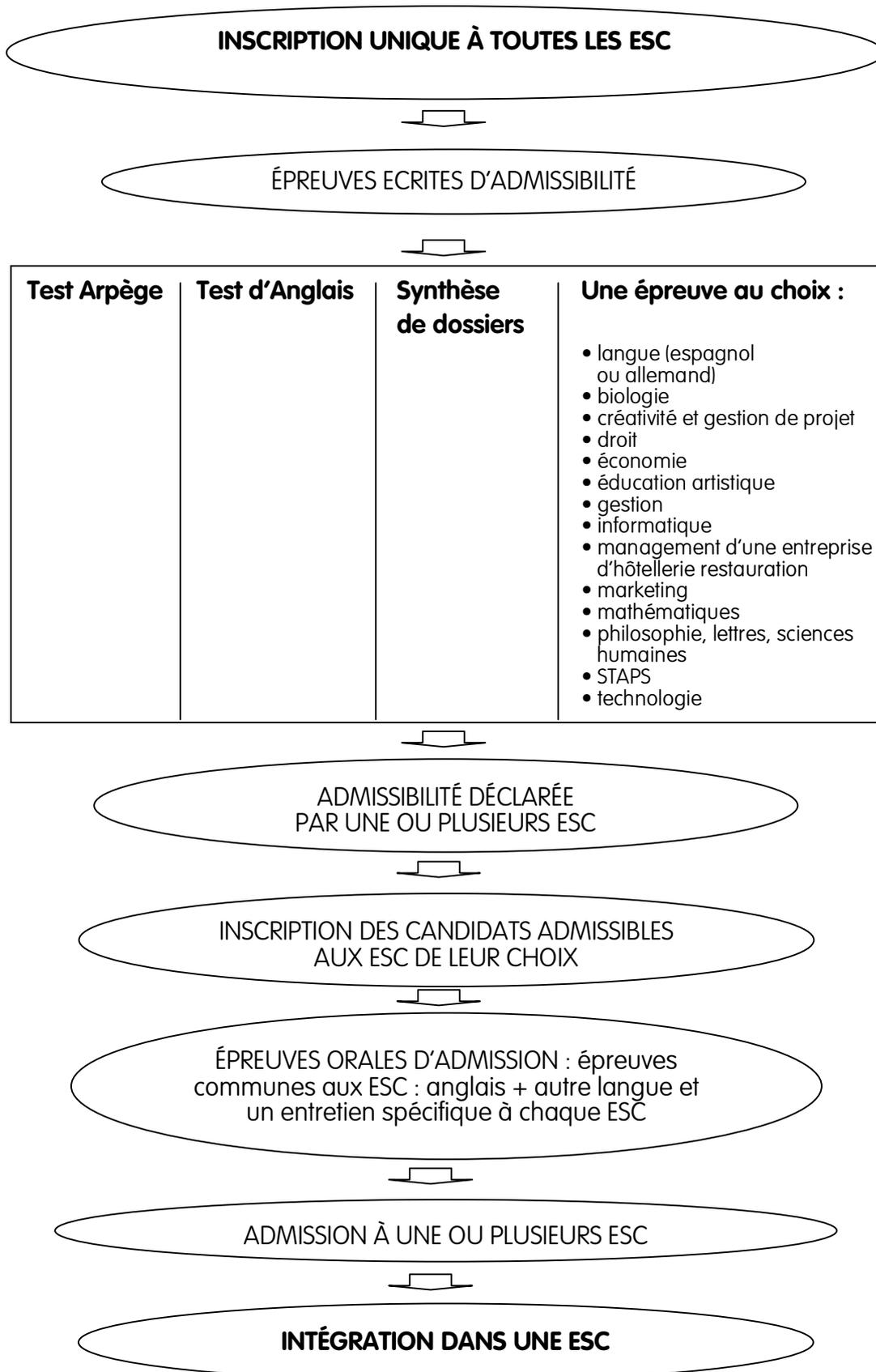
A l'issue des épreuves orales, le jury de chaque école détermine la liste de candidats admis et la liste des candidats sur liste supplémentaire.

Affectation dans les écoles

Les Écoles membres de Passerelle ESC ont élaboré une procédure d'affectation centralisée

(Centralisation des Affectations Passerelle ESC - CAP) des candidats qui a pour but de faciliter la démarche d'inscription dans leur future école et d'intégration dans une nouvelle ville. Ainsi, en fonction de leurs résultats, les étudiants sont affectés dès le mois de **juillet**, à une école à partir d'une corrélation entre leurs souhaits d'intégration et leurs rangs définitifs d'admission. Les candidats reçoivent courant mai, un guide détaillé sur les étapes clefs de ce processus d'affectation.

Tableau récapitulatif du concours



3. Admission sur titre Bac+2 en 1^{re} année : PASSERELLE 1

Extrait du règlement du concours

Peuvent se présenter les candidats suivants qui seront titulaires de leur diplôme au 1^{er} novembre de l'année du concours :

- Les candidats français ou étrangers ayant réussi les épreuves organisées à la fin du 1^{er} cycle des universités françaises ou à la fin de la deuxième année des Instituts d'Études Politiques.
- Les candidats titulaires d'un Diplôme Universitaire de Technologie ou d'un Brevet de Technicien Supérieur.
- Les candidats issus de classes préparatoires de Mathématiques Spéciales.
- Les candidats titulaires d'un diplôme français récompensant un cycle d'études supérieures d'au moins 2 ans post-baccalauréat, d'un titre homologué au niveau III ou d'un titre étranger reconnu comme équivalent.
- Et naturellement, tous les candidats admis à se présenter au concours Passerelle 2.

Épreuves écrites d'admissibilité

Elles sont au nombre de QUATRE :

- I. Le test ARPÈGE (Aptitude à la Réussite Personnelle dans l'Enseignement de la Gestion)
- II. La synthèse de dossier
- III. Le test d'anglais
- IV. L'épreuve au choix parmi 15 options

I. Le test d'Arpège (durée 2 heures) : est une épreuve écrite constituée de quatre tests à choix multiples (QCM) comportant des séries de questions portant notamment sur :

- des connaissances générales ;
- des tests de mémorisation ;
- des problèmes de logique et de calcul.

II. La synthèse de dossier (durée 2 heures) : consiste, à partir d'un ensemble de documents, à rédiger une synthèse mettant en évidence les idées essentielles du dossier. Cette épreuve fait appel à la réflexion, à l'esprit d'analyse du candidat et ne nécessite pas de connaissances personnelles particulières.

III. Le test d'anglais (durée 1 h 30) : est également une épreuve composée de questions à choix multiples visant à mesurer le niveau de connaissance de la langue. Il vise à tester :

- la grammaire ;
- la structure et usages ;
- la compréhension d'un texte écrit.

IV. UNE épreuve au choix (durée 2 heures) : le candidat a le choix entre les 15 épreuves suivantes dont le programme peut changer chaque année :

- **Biologie** (niveau Licence 2 de Biologie, DUT Génie Biologique, BTS de Biologie-Biochimie) : l'épreuve consiste en un questionnaire à choix multiple visant à vérifier les connaissances du candidat et en une question de synthèse ou un commentaire de résultats expérimentaux afin de tester sa réflexion.

Programme :

Étude des grandes fonctions et de leurs régulations en physiologie animale : digestion, respiration, excrétion, circulation et reproduction
Les systèmes intégrateurs de l'organisme (nerveux et endocrinien).

Génétique formelle (monohybridisme, dihybridisme, liaison génétique) et moléculaire (ADN et ses différents niveaux de compaction : nucléosomes, chromatine, chromosomes, structure des gènes, éléments génétiques mobiles, mutations, etc.).

Les techniques en biologie (microscopies photonique et électronique, immunométhodes, cultures cellulaires, méthodes séparatives, techniques opératoires, etc.).

- **Créativité et Gestion de Projet** (Niveau Bac +2 toutes filières, connaissances en gestion de projet associatif et/ou professionnel.) : il s'agit de réaliser un travail de réflexion créative pour trouver une solution concrète à une situation qui pose problème (organisation d'un événement par exemple). Les candidats rédigent une introduction qui indique les enjeux de la situation, puis proposent ensuite un plan d'action pour répondre au mieux à la situation.

Programme : Notions de culture générale sur le monde actuel, notions de conduite de projets.

- **Droit** (Niveau Licence 2 de Droit, AES) : il s'agit d'un sujet théorique (dissertation) ou d'un sujet pratique (commentaire de texte ou décision de justice).

Programme : Introduction au Droit, la preuve, l'organisation judiciaire, le droit objectif, les différentes branches du droit, les droits subjectifs ; les personnes, personnes physiques, personnes morales, état et capacité des personnes ; les biens, meubles et immeubles, droits réels principaux, droits réels accessoires, propriété et possession ; droit des obligations : typologie des obligations, techniques contractuelles, classement des contrats, formation du contrat, le consentement et les vices qui l'affectent, l'objet, la lésion, la cause, les nullités, la force obligatoire du contrat inter parties, l'effet relatif du contrat à l'égard des tiers, les sanctions applicables lors de la mauvaise exécution du contrat ou de son inexécution, les différentes

formes de responsabilités délictuelles et quasi-délictuelles, responsabilité objective, responsabilité du fait personnel, du fait d'autrui, du fait des choses, les quasi-contrats ; droit commercial : le commerçant, les actes de commerce, le fonds de commerce, le statut des commerçants.

- **Économie** (niveau Licence 2, 2^e année de licence de Sciences économiques, AES) : l'épreuve consiste en une dissertation à partir de connaissances personnelles et d'un dossier documentaire. Il ne s'agit pas d'une épreuve de théorie économique mais d'intelligence et de culture économique visant à vérifier la capacité des candidats à mettre en place une problématique, connaître les concepts clés et reconnaître les théories sous-jacentes nécessaires à la conduite d'une analyse économique.

Programme : Les grandes fonctions économiques (production, répartition, dépense) en économie ouverte, l'évolution des structures économiques et l'organisation de la production, le progrès technique et l'innovation, les stratégies d'entreprise, la concentration et la concurrence sur les marchés, l'économie monétaire et financière (la monnaie, les banques, les systèmes financiers et la politique monétaire), le rôle de l'État (objectifs et instruments de politique économique), l'intégration européenne, les grands courants de la pensée économique et l'histoire économique de 1945 à nos jours (les grandes tendances).

- **Éducation Artistique** (niveau Licence 2) : l'épreuve se compose soit d'une dissertation soit d'un commentaire de textes (2 sujets au choix proposés). Il s'agit de construire une réflexion argumentée à partir d'une problématique pertinente au tour d'un sujet relevant du domaine des arts appliqués ou arts plastiques en lien avec le domaine de l'entreprise.

Programme : Art plastique et art appliqué au XX^e siècle.

- **Gestion** (niveau Licence 2, DUT ou BTS) : l'épreuve est composée d'une mini-étude de cas et d'un commentaire d'article ou une question de réflexion (*épreuve développée dans le chapitre III-4*).
- **Informatique** (niveau DUT ou BTS Informatique) : épreuve portant l'informatique générale, l'algorithmique, les systèmes d'informations et Internet.

Programme : Les systèmes de numération (binaire, octal, hexadécimal et décimal), la structure de base d'un micro-ordinateur (mémoire centrale, unité arithmétique et logique, unités de commandes), les fonctions logiques (AND, OR, XOR, NOR, NAND) ; les séquences simples, les boucles (pour, répéter, tant que), les séquences conditionnelles (si alors sinon, cas parmi), procédures et fonctions (déclarations, utilisation, passage de paramètres), l'utilisation de tableaux (les entités et les associations, les dépendances

fonctionnelles, les cardinalités, les modèles conceptuels de données).
Internet et E-business

- **Langue** (niveau Licence 2 de Langues Étrangères Appliquées ou de Lettres, Langues et Civilisation Étrangère. Tout étudiant ayant des compétences dans l'une de ces langues.) : le candidat a le choix entre l'allemand et l'espagnol. Cette épreuve a pour objectif de tester les compétences des candidats dans les domaines suivants comme la compréhension d'un document écrit en allemand ou en espagnol, la production écrite en langue, les connaissances culturelles, historiques et économiques du monde germanophone ou hispanique ainsi que les capacités de synthèse et d'appropriation personnelle d'une problématique liée au contexte allemand ou espagnol. Que ce soit pour l'épreuve d'allemand ou l'épreuve d'espagnol, le candidat devra à la fois rédiger une synthèse en langue étrangère d'un document écrit en langue étrangère (rédaction de 150 mots), une synthèse en langue étrangère d'un document écrit en français et portant sur le même sujet (150 mots) et une production libre en langue étrangère à partir d'un sujet portant sur les deux supports précédents (200 mots).
- **Management d'une entreprise d'hôtellerie restauration** (niveau BTS Hôtellerie Restauration Option A : "mercatique et gestion" ou BTS Hôtellerie Restauration Option B : "art Culinaire et art de la table et du service"). Il s'agit à partir d'un document, ou de plusieurs, portant sur une entreprise du secteur d'activité "Hôtellerie Restauration", les étudiants seront amenés à répondre à des questions de compréhension et d'analyse. Ces questions porteront sur trois domaines : l'économie d'entreprise, la gestion et la mercatique.

Programme : Pour les trois domaines cités précédemment, le candidat devra maîtriser le programme des deux années de BTS Hôtellerie Restauration. Le niveau requis est celui de l'option B.

Économie d'entreprise L'organisation de l'entreprise, son insertion dans le système productif ; typologie des entreprises ; les différentes activités de l'entreprise (approvisionnement, production, etc.) ; la prise de décision ; la gestion des ressources humaines ; les styles de management ; les décisions stratégiques ; la responsabilité de l'entreprise.

Gestion Principes comptables ; documents comptables de synthèse ; coûts et marges en hôtellerie et restauration ; analyse et contrôle budgétaires ; rentabilité de l'entreprise ; calculs statistiques et financiers.

Mercatique : les études de marché ; la mercatique des services (système d'offre, système de servuction) ; la qualité ; le produit ; le prix ; la distribution ; la communication ; la stratégie mercatique ; le plan de marchéage.

- **Marketing** (niveau DUT ou BTS) : il s'agit d'une mini-étude de cas présentant une situation d'entreprise. A partir de cette dernière, le candidat doit répondre à un certain nombre de questions mettant en avant sa capacité de réflexion et non pour en mesurer ses connaissances techniques (*épreuve développée dans le chapitre III-4*).
- **Mathématiques** (niveau classes préparatoires scientifiques, Licence 2 scientifiques) : épreuve portant sur l'algèbre linéaire, l'analyse (suite, fonctions numériques, calcul intégral) et les statistiques/probabilités.

Programme : Espaces vectoriels de dimension finie (vecteurs de \mathbb{R}^n : opérations internes et externes, structure d'espace vectoriel, dépendance et indépendance linéaires, vecteurs générateurs, base d'un espace vectoriel), matrices ; applications linéaires en dimension finie (rang d'une application linéaire, formule reliant le rang, la dimension du noyau et celle de l'espace de départ, image par application linéaire d'une famille liée, d'une famille génératrice, d'un sous-espace vectoriel de l'espace de départ) ; définition d'une probabilité et propriétés, événements indépendants et dépendants relativement à une probabilité, variable aléatoire (ou aléa numérique) prenant un nombre fini de valeurs réelles, distribution (ou loi) de probabilité.

- **Philosophie, Lettres, Sciences Humaines** (niveau Licence 2 de Lettres de Philosophie et de Sciences Humaines) : pour chacune des trois matières 3 sujets au choix sont proposés. Il s'agit, soit d'une dissertation, soit d'un commentaire de texte. Chaque année, il est proposé un thème dans chacune des dominantes de cette épreuve.
- **STAPS** (niveau Licence 2 de STAPS ou de Sciences Humaines et Sociales) : il s'agit de vérifier la capacité du candidat à démontrer une connaissance scientifique sûre du fait sportif, dégagée des lieux communs en ce qui concerne la réalité du sport en tant que phénomène social.

Programme : La réalité sociale du sport :

L'ancrage historique du sport moderne : - naissance du sport moderne (origines géographiques, culturelles, sociales), - diffusion du sport moderne de par le monde.

L'appropriation sociale du sport : – le sport comme pratique sociale et son appropriation différenciée par les âges, les groupes sociaux et les sexes (une démographie sportive), – le spectacle sportif et les expressions collectives (héros sportifs, supporters, spectateurs).

Le sport et son organisation : – la Loi sur le sport et la gestion publique du sport en France (État et ministère, collectivités territoriales), – les politiques du sport, – l'organisation du sport en France et dans le monde (les institutions du sport), – les clubs et associations, fédérations nationales, ligues professionnelles, fédérations internationales, – les comités olympiques (les comités nationaux, le CIO).